

Rapport de repérage amiante avant réalisation de travaux dans un immeuble bâti

Article R4412-97 du Code du Travail, Norme NF X 46-020

REFERENCES MISSION

Rapport N° : 32918841/S3/1/AM-RTV_V1**Rédigé le :** 15/10/2026**Référence au programme de travaux :**Mail travaux au 209 - diagnostic complémentaire
réalisé le 07/10/2026 par M. Juliette BONHOMME

DONNEUR D'ORDRE

IFREMER**JULIETTE BONHOMME**

1625 ROUTE DE SAINTE ANNE

29280 PLOUZANE

SITE D'INTERVENTION

IFREMER1625 ROUTE DE SAINTE ANNE
29280 PLOUZANE**Bâtiment 209**

Latitude : 48.362000 / Longitude : -4.563400

Date(s) d'intervention(s) :

Le 09/10/2026



SYNTHESE DE CONCLUSION



OPERATEUR(S) DE REPERAGE

Prénom Nom	Fonction	Compétence	Signataire du rapport
Arnaud JEGOUIC	Diagnosticteur	Certification N° 9643066	Arnaud JEGOUIC
			

Le présent rapport comporte 23 pages, dont 13 pages d'annexes. Il ne peut être reproduit qu'intégralement.

SOMMAIRE

1. PROGRAMMES ET PÉRIMÈTRE DE LA MISSION	3
1.1. Programme de travaux défini par le donneur d'ordre	3
1.2. Programme de repérage défini par l'opérateur de repérage	3
1.3. Périmètre de repérage défini par l'opérateur de repérage	4
2. CONCLUSIONS	5
2.1. Matériaux et produits contenant de l'amiante	5
2.2. Obligations réglementaires	6
3. INFORMATIONS GENERALES	7
3.1. Immeuble bâti objet de la mission	7
3.2. Parties prenantes	7
4. DESCRIPTION DE LA MISSION DE REPERAGE	7
4.1. Références réglementaires	7
5. CONDITIONS DE REALISATION DU REPERAGE	8
5.1. Date(s) de visite(s)	8
5.2. Ecart, adjonctions ou suppressions à la norme NF X46-020	8
5.3. Conditions spécifiques	8
5.4. Documents remis par le donneur d'ordre ou disponibles lors de la visite	8
6. RESULTATS DETAILLES DU REPERAGE	9
6.1. Matériaux et produits repérés	9
6.2. Estimation quantitative des matériaux et produits contenant de l'amiante	10
7. ANNEXES	11
7.1. Parties d'immeuble bâti visitées	11
7.2. Photos prélèvements	12
7.3. Photos sondages	14
7.4. Attestation d'assurance	15
7.5. Certificat de compétence	17
7.6. Croquis de repérage	18
7.7. Rapport d'analyse du laboratoire	21

BUREAU VERITAS vous accompagne durant toutes les phases de vos projets



1. PROGRAMMES ET PÉRIMÈTRE DE LA MISSION

1.1. Programme de travaux défini par le donneur d'ordre

Selon le(s) document(s) remis par le donneur d'ordre, le programme des travaux prévus est le suivant :

Description succincte du programme des travaux
Dépose des conduits de ventilation, dépose des descentes EP, dépose des fourreaux en fibre-ciment

1.2. Programme de repérage défini par l'opérateur de repérage

Il définit les ouvrages de la construction et parties d'ouvrages de l'annexe 1 de l'arrêté du 16/07/2019 relatif au repérage de l'amiante avant certaines opérations réalisées dans les immeubles bâtis, impactés par les travaux prévus.

Le présent repérage concerne uniquement les produits ou matériaux identifiés comme concernés directement ou indirectement par les travaux au vu des informations fournies par le donneur d'ordre.

Dans le cas où des produits et matériaux susceptibles de contenir de l'amiante, n'ont pas fait l'objet de recherche d'amiante car non identifiés comme concernés par les travaux prévus au vu des informations fournies préalablement au repérage, il conviendra que le donneur d'ordre fasse effectuer des investigations supplémentaires ultérieures.

Ouvrages et parties d'ouvrages de l'annexe 1 de l'arrêté du 16/07/2019 concernés par les travaux prévus

Ouvrages de la construction	Parties d'ouvrages
06 - Conduits et accessoires intérieurs	
Conduits	Calorifugeages, Colles de calorifugeage, Conduits, Conduits fibres-bitumes, Mastics

1.3. Périmètre de repérage défini par l'opérateur de repérage

Au vu du descriptif des travaux prévus, les parties de bâtiment objets de la mission sont les suivantes :

Partie(s) du bâtiment :

209.S1.09 et 209.S1.29

2. CONCLUSIONS

Dans le cadre de la mission objet du présent rapport, il a été repéré des matériaux et produits contenant de l'amiante.

2.1. Matériaux et produits contenant de l'amiante

Matériaux et produits listés en annexe 1 de l'arrêté du 16/07/2019 concernés par les travaux prévus contenant de l'amiante

N°ZPSO	Localisation	Ouvrage	Partie d'ouvrage	Aspect	Couleur
9	1er sous-sol -> 209.S1.09	Conduits	Conduits	Fibres-ciment	Gris
11	1er sous-sol -> 209.S1.29	Conduits	Mastics	/	Marron

2.2. Obligations réglementaires

Si le donneur d'ordre n'est pas le propriétaire de l'immeuble bâti concerné par la mission de repérage, il adresse à ce dernier une copie du rapport établi par l'opérateur de repérage.

En cas de mission de repérage portant sur une partie privative d'un immeuble collectif à usage d'habitation, son propriétaire met à jour le contenu du « dossier amiante – parties privatives » (DAPP) prévu à l'article R. 1334-29-4 I du Code de la Santé Publique, en y intégrant les données issues du rapport ou du pré-rapport de repérage amiante avant travaux. Il tient à disposition et communique, ce DAPP ainsi complété, selon les modalités prévues au II de l'article R. 1334-29-4 du code de la santé publique.

En cas de mission de repérage portant sur les parties communes d'un immeuble collectif à usage d'habitation ou sur un immeuble non utilisé à fin d'habitation, son propriétaire met à jour le contenu du « dossier technique amiante » (DTA) prévu au I de l'article R. 1334-29-5 du Code de la Santé Publique ainsi que de sa fiche récapitulative, en y intégrant les données issues du rapport ou du pré-rapport de repérage amiante avant travaux. Il tient à disposition et communique ce DTA, ainsi complété, selon les modalités prévues au II de l'article R. 1334-29-5 du code de la santé publique.

En cas de mission de repérage portant sur tout ou partie d'un immeuble d'habitation ne comprenant qu'un seul logement, son propriétaire conserve le rapport ou le pré-rapport restituant les conditions de réalisation et les conclusions de cette recherche d'amiante. Il communique ce rapport, sur leur demande, à toute personne physique ou morale appelée à effectuer des travaux dans l'immeuble bâti ainsi qu'aux agents de contrôle de l'inspection du travail mentionnés à l'article L. 8211-1 du Code du Travail, aux agents du service de prévention des organismes de sécurité sociale et, en cas d'opération relevant du champ de l'article R. 4534-1 du Code du Travail, de l'organisme professionnel de prévention du bâtiment et des travaux publics.

3. INFORMATIONS GENERALES

3.1. Immeuble bâti objet de la mission

Adresse : IFREMER
1625 ROUTE DE SAINTE ANNE
29280 PLOUZANE

Bâtiment	Fonction principale	Classement	Date permis de construire ou année de construction	Année de réhabilitation ou description des modifications
IFREMER	Administrations, bureaux	/	Sans informations fournies par le donneur d'ordre, la date d'obtention du permis de construire est présumée être inférieure au 1 juillet 1997	Non-communicué

3.2. Parties prenantes

Contact	Qualité	Société	Adresse	Coordonnées
JULIETTE BONHOMME	Donneur d'ordre	IFREMER	1625 ROUTE DE SAINTE ANNE 29280 PLOUZANE	06 16 17 05 79
Juliette BONHOMME	Accompagnateur	IFREMER	1625 Rte de Sainte-Anne 29280 PLOUZANE	+33 6 16 17 05 79 - juliette.bonhomme@ifremer.fr

4. DESCRIPTION DE LA MISSION DE REPERAGE

Ce rapport est établi dans le cadre du repérage des matériaux et produits impactés par les travaux listés en annexe de l'arrêté du 16/07/2019, en vue de la réalisation de l'évaluation initiale du risque amiante.

4.1. Références réglementaires

- Code du travail : articles L4412-2, R4412-97,
- Décret n°2017-899 du 9 mai 2017 relatif au repérage de l'amiante avant certaines opérations,
- Arrêté du 16/07/2019 relatif au repérage de l'amiante avant certaines opérations réalisées dans les immeubles bâtis,
- Norme NF X 46-020 du 5 août 2017 : Repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante dans les immeubles bâtis.

5. CONDITIONS DE REALISATION DU REPERAGE

5.1. Date(s) de visite(s)

Le 09/10/2026

5.2. Ecart, adjonctions ou suppressions à la norme NF X46-020

Absence de documents, d'informations concernant :

- Les dates de délivrance du permis de construire ou des années de construction
- Les années de modification ou de réhabilitation
- La construction, les caractéristiques particulières des locaux, les modifications survenues dans les locaux, les dates et la nature des travaux réalisés (réparation, restauration, entretien, réhabilitation...)

5.3. Conditions spécifiques

- Présence d'occupant lors de la visite (pas d'évacuation temporaire)
 - Encombrement de mobilier ou d'équipement lors de la visite (pas d'évacuation temporaire)
 - Réalisation d'un nombre de prélèvements inférieur aux prescriptions de l'annexe A de la norme NF X46-020
- Présence d'une seule jonction entre caisson de ventilation

5.4. Documents remis par le donneur d'ordre ou disponibles lors de la visite

Objet / Type de document	Auteur	Date	Référence	Conclusions (si rapport de repérage)
Programme de travaux / Mail	Mme Juliette BONHOMME	12/06/2026	IFREMER - diag amiante au 215 et 209	/
Programme de travaux / Mail	M. Juliette BONHOMME	07/10/2026	travaux au 209 - diagnostic complémentaire	/

Les résultats antérieurs en matière de recherche d'amiante utilisés pour la réalisation du repérage, communiqués dans le cadre de la présente mission, sont réputés satisfaire aux exigences imposées par les textes en matière de diagnostics, constats et repérages amiante.

6. RESULTATS DETAILLES DU REPERAGE

6.1. Matériaux et produits repérés

Abréviations du tableau :

ZPSO = Zone Présentant des Similitudes d'Ouvrage
Pxx P = Prélèvement n°xx Positif, contenant de l'amiante
Pxx N = Prélèvement n°xx Négatif, ne contenant pas d'amiante
xx_ant = Prélèvement réalisé lors d'un repérage antérieur
Sxx = Sondage n°xx
xx* = élément témoin de la ZPSO
Nota : Hormis pour l'élément témoin, tout prélèvement est précédé d'un sondage

Critères de décision :
AN = Analyse
DC = Document consulté
MA = Marquage
PN = Ne contient pas d'amiante par nature

Localisation	Ouvrage	Matériau / Produit	Aspect	Couleur	N° ZPSO	N° Prél.	N° Sond.	Critère de décision	Observation	Présence amiante
1er sous-sol	Faux plafonds	Plaques	Carton	Blanc	8	/	/	MA	fabrication: 31/10/2003	Non
1er sous-sol -> 209.S1.09	Conduits	Conduits	Métallique, PVC	/	12	/	S2	PN	/	Non
	Conduits	Conduits	Fibres-ciment	Gris	9	P5* P	/	AN	traversée poutre	Oui
1er sous-sol -> 209.S1.29	Conduits	Mastics	/	Marron	11	P8* P	/	AN	Assemblage caissons ventilation	Oui
	Conduits	Colles de calorifugeage	Bitumineux	Noir	10	P6* N	/	AN	/	Non
	Conduits	Colles de calorifugeage	Bitumineux	Noir	10	P7 N	/	AN	/	Non

6.2. Estimation quantitative des matériaux et produits contenant de l'amiante

N°ZPSO	Ouvrage	Partie d'ouvrage	Estimation quantitative
9	Conduits	Conduits	24 U
11	Conduits	Mastics	1 U

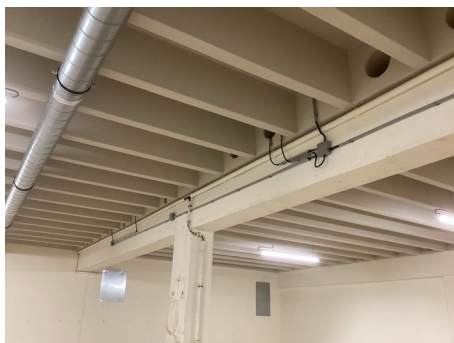
7. ANNEXES

7.1. Parties d'immeuble bâti visitées

La liste ci-dessous présente les parties d'immeuble inspectées dans le cadre de la mission confiée à BUREAU VERITAS. Il appartient au donneur d'ordre ou à son représentant, seule personne à même d'avoir une parfaite connaissance des lieux, de signifier à BUREAU VERITAS. toute omission, erreur ou incohérence éventuelle dans l'identification des locaux ou zones figurant à un titre ou à un autre dans le présent rapport.

Localisation	Descriptif sol / mur / plafond
1er sous-sol	/
1er sous-sol -> 209.S1.09	/
1er sous-sol -> 209.S1.29	/

7.2. Photos prélèvements

P5	ZPSO 9
1er sous-sol -> 209.S1.09	
	
Conduits -> Conduits (Liste B)	

P5	ZPSO 9
1er sous-sol -> 209.S1.09	
	
Conduits -> Conduits (Liste B)	

P6	ZPSO 10
1er sous-sol -> 209.S1.29	
	
Conduits -> Colles de calorifugeage	

P6	ZPSO 10
1er sous-sol -> 209.S1.29	
	
Conduits -> Colles de calorifugeage	

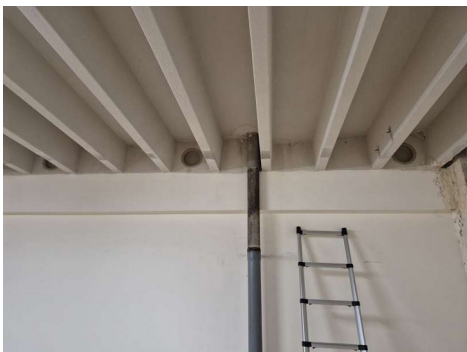
P7	ZPSO 10
1er sous-sol -> 209.S1.29	
	
Conduits -> Colles de calorifugeage	

P7	ZPSO 10
1er sous-sol -> 209.S1.29	
	
Conduits -> Colles de calorifugeage	

P8	ZPSO 11
1er sous-sol -> 209.S1.29	
	
Conduits -> Mastics	

P8	ZPSO 11
1er sous-sol -> 209.S1.29	
	
Conduits -> Mastics	

7.3. Photos sondages

S2	ZPSO 12
1er sous-sol -> 209.S1.09	
	
Conduits -> Conduits (Liste B)	

S2	ZPSO 12
1er sous-sol -> 209.S1.09	
	
Conduits -> Conduits (Liste B)	

7.4. Attestation d'assurance



Attestation d'assurance

Nous soussignés, **Allianz Global Corporate & Specialty SE** - Succursale en France - 1 Cours Michelet – CS 30051 - 92076 Paris La Défense Cedex, (« la Compagnie ») certifions par la présente que la société :

Bureau Veritas S.A.
Tour Alto, 4 Place des Saisons
92400 Courbevoie

agissant tant pour son compte que pour le compte de sa filiale,

Bureau Veritas Exploitation S.A.S.
4 Place des Saisons
92400 Courbevoie

a souscrit auprès de notre compagnie la police n° **FRL001575** garantissant les conséquences pécuniaires de la Responsabilité Civile pouvant lui incombent dans l'exercice de ses activités garanties et notamment :

Missions travaux :

- Repérage amiante avant travaux / démolition (tout domaine d'activité)
- Mise à jour des documents de traçabilité et de cartographie amiante (DTA, DAPP, DT navire, DTCA autres domaines d'activité)
- Examen visuel des surfaces traitées (tout domaine d'activité)
- Repérage du plomb avant travaux (tout domaine d'activité)
- Diagnostic des produits, équipements, matériaux et déchets (tout domaine d'activité)
- Etat parasitaire
- Etat relatif à la présence de termites
- Diagnostic mûrle

Missions exploitation :

- Diagnostics amiante et inventaires des matières dangereuses à bord des navires et matériel flottant
- Repérage amiante pour intégration aux documents de traçabilité et de cartographie amiante (pour DTA, DAPP, DT navire, DTCA autres domaines d'activité)
- Création ou mise à jour des documents de traçabilité et de cartographie amiante (DTA, DAPP, DT navire, DTCA autres domaines d'activité)
- Evaluation de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante
- Diagnostic et dépistage du radon dans les bâtiments, cavités, lieux souterrains, recherche des sources, voies d'entrées et de transfert, mesure de flux d'exhalation des sols
- Diagnostic technique global
- Diagnostic accessibilité

Missions transaction / location :

- Repérage amiante pour établissement du constat vente
- Constat des risques d'exposition au plomb
- Etat relatif à la présence de termites
- Diagnostic de performance énergétique
- Etat de l'installation intérieure d'électricité
- Etat de l'installation intérieure de gaz
- Mesurages Carrez - Boutin
- Etat des risques

Allianz Global Corporate & Specialty SE
Succursale en France
1 cours Michelet - CS 30051
92076 Paris La Défense Cedex
487 424 608 RCS Nanterre
N° TVA intracommunautaire FR
00 487 424 608

Siège social :
Königinstrasse 28
80802 Munich
Allemagne

Société Européenne immatriculée en Allemagne sous le N° HRB 208312
Entreprise soumise au contrôle de la Bundesanstalt für Finanzdienstleistungsaufsicht
Graurheindorfer Strasse 108 - 53117 Bonn, Allemagne
www.agcs.allianz.com



Attestation d'assurance

Autres missions :

- Assistance technique amiante et plomb
- Prélèvement et analyse de matières dangereuses

La garantie s'exerce à concurrence des montants ci-après :

RESPONSABILITÉ CIVILE EXPLOITATION:

Tous dommages confondus
(corporels, matériels et immatériels consécutifs ou non) **1'000'000 EUR** par sinistre et par année d'assurance

Période d'assurance : du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2026 inclus.

La présente attestation est délivrée pour servir et valoir ce que de droit et ne saurait engager la Compagnie au-delà des clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère.

Le contenu de la présente attestation ne peut en aucun cas être considéré ou interprété comme dérogeant ou modifiant l'une des conditions ou dispositions de la police ci-dessus mentionnée.

Fait à Paris La Défense, le 23 décembre 2025.
Pour la compagnie


Allianz Global Corporate & Specialty SE
Succursale en France
1 cours Michelet
92076 Paris La Défense Cedex
487 424 608 RCS Nanterre
N° TVA intracommunautaire FR
00 487 424 608

Signed by: LORENZO BATTISTI
E-Mail: lorenzo.battisti1@allianz.com
Signing time: 2025 10:46:58
IP address: 163.225.202.119

Allianz Global Corporate & Specialty SE
Succursale en France
1 cours Michelet - CS 30051
92076 Paris La Défense Cedex
487 424 608 RCS Nanterre
N° TVA intracommunautaire FR
00 487 424 608

Siège social :
Königinstrasse 28
80802 Munich
Allemagne

Société Européenne immatriculée en Allemagne sous le N° HRB 208312
Entreprise soumise au contrôle de la Bundesanstalt für Finanzdienstleistungsaufsicht
Graurheindorfer Strasse 108 - 53117 Bonn, Allemagne
www.agcs.allianz.com

7.5. Certificat de compétence

BUREAU VERITAS
Certification



Certificat
Attribué à

JEGOUIC Arnaud

Bureau Veritas Certification certifie que les compétences de la personne mentionnée ci-dessus répondent aux exigences des arrêtés relatifs aux critères de certification de compétences ci-dessous pris en application des articles L271-6 et R 271.1 du Code la Construction et de l'Habitation et relatifs aux critères de compétence des personnes physiques réalisant des dossiers de diagnostics techniques tels que définis à l'article L271-4 du code précité

DOMAINES TECHNIQUES

	Références des arrêtés	Date de Certification originale	Validité du Certificat*
Amiante sans mention	Arrêté du 2 Juillet 2018 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification	12/04/2021	11/04/2028
Amiante avec mention	Arrêté du 2 Juillet 2018 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification	12/04/2021	11/04/2028

Date : 02/04/2021

Numéro de certificat : 9643066

Laurent Croguennec, Président



* Sous réserve du respect des dispositions contractuelles et des résultats positifs des surveillances réalisées, ce certificat est valable jusqu'au : voir ci-dessus

Des informations supplémentaires concernant le périmètre de ce certificat ainsi que l'applicabilité des exigences du référentiel peuvent être obtenues en consultant l'organisme.

Pour vérifier la validité de ce certificat, vous pouvez aller sur www.bureauveritas.fr/certification-diag

Adresse de l'organisme certificateur : Bureau Veritas Certification France
Le Triangle de l'Arche, 9 cours du Triangle 92937 Paris-la-Défense CEDEX



7.6. Croquis de repérage

PLANCHE DE REPERAGE TECHNIQUE		
La planche de repérage est indissociable du rapport		
ADRESSE	IFREMER 1625 ROUTE DE SAINTE ANNE 29280 PLOUZANE	
Localisation 1er sous-sol	Date visite	Le 09/10/2026
	Auteur	Arnaud JEGOUIC
	N° dossier	32918841/S3/1
	Planche	1 / 2
Indice 1		
Vue utilisée :		
Matériaux et produits contenant de l'amiante :		

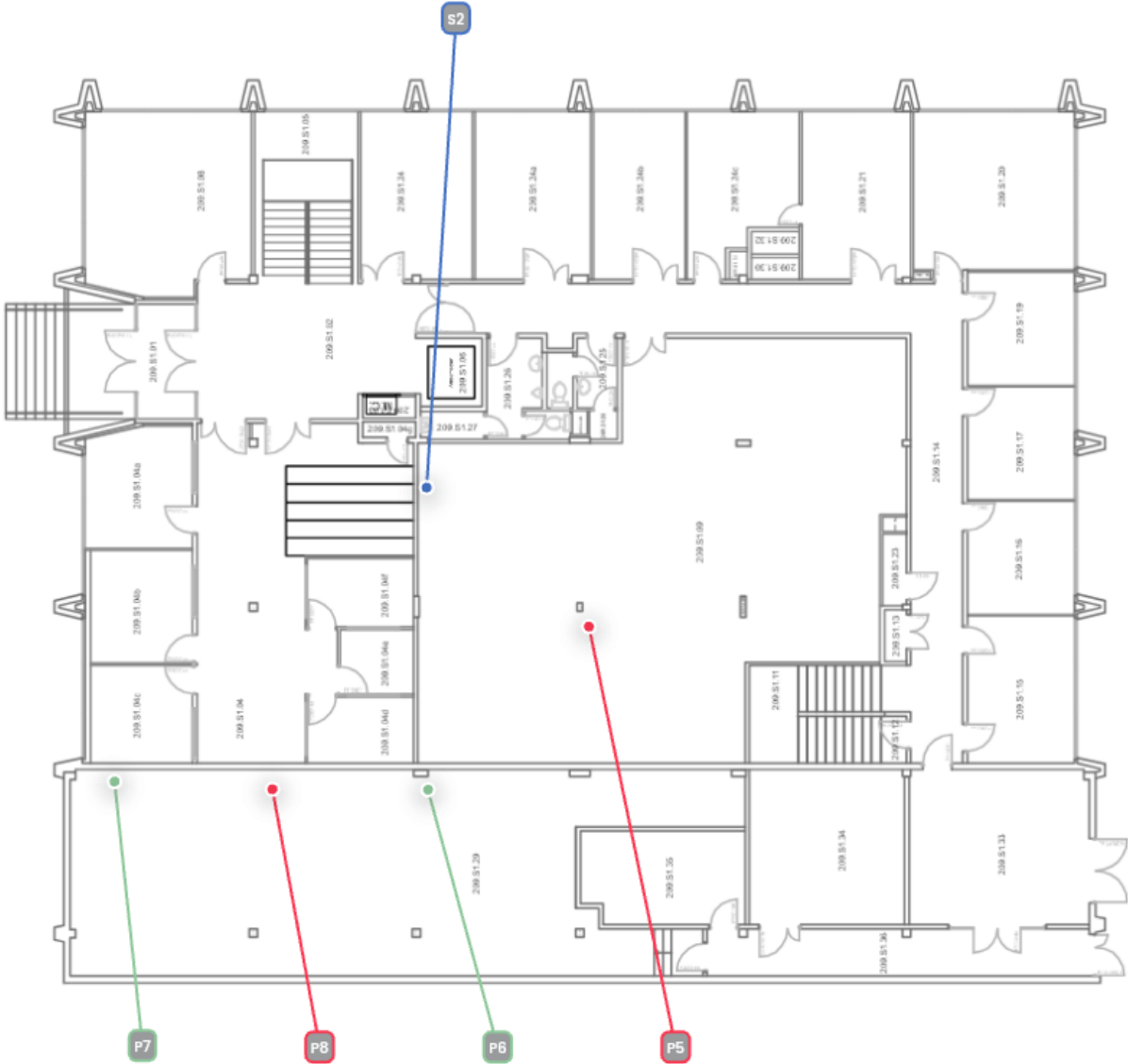


PLANCHE DE REPERAGE TECHNIQUE	
La planche de repérage est indissociable du rapport	

ADRESSE	IFREMER 1625 ROUTE DE SAINTE ANNE 29280 PLOUZANE
---------	--

IFREMER
1625 ROUTE DE SAINTE ANNE
29280 PLOUZANE

Date visite	Le 09/10/2026
-------------	---------------

Auteur	Arnaud JEGOUIC
--------	----------------

N° dossier	32918841/S3/1
------------	---------------

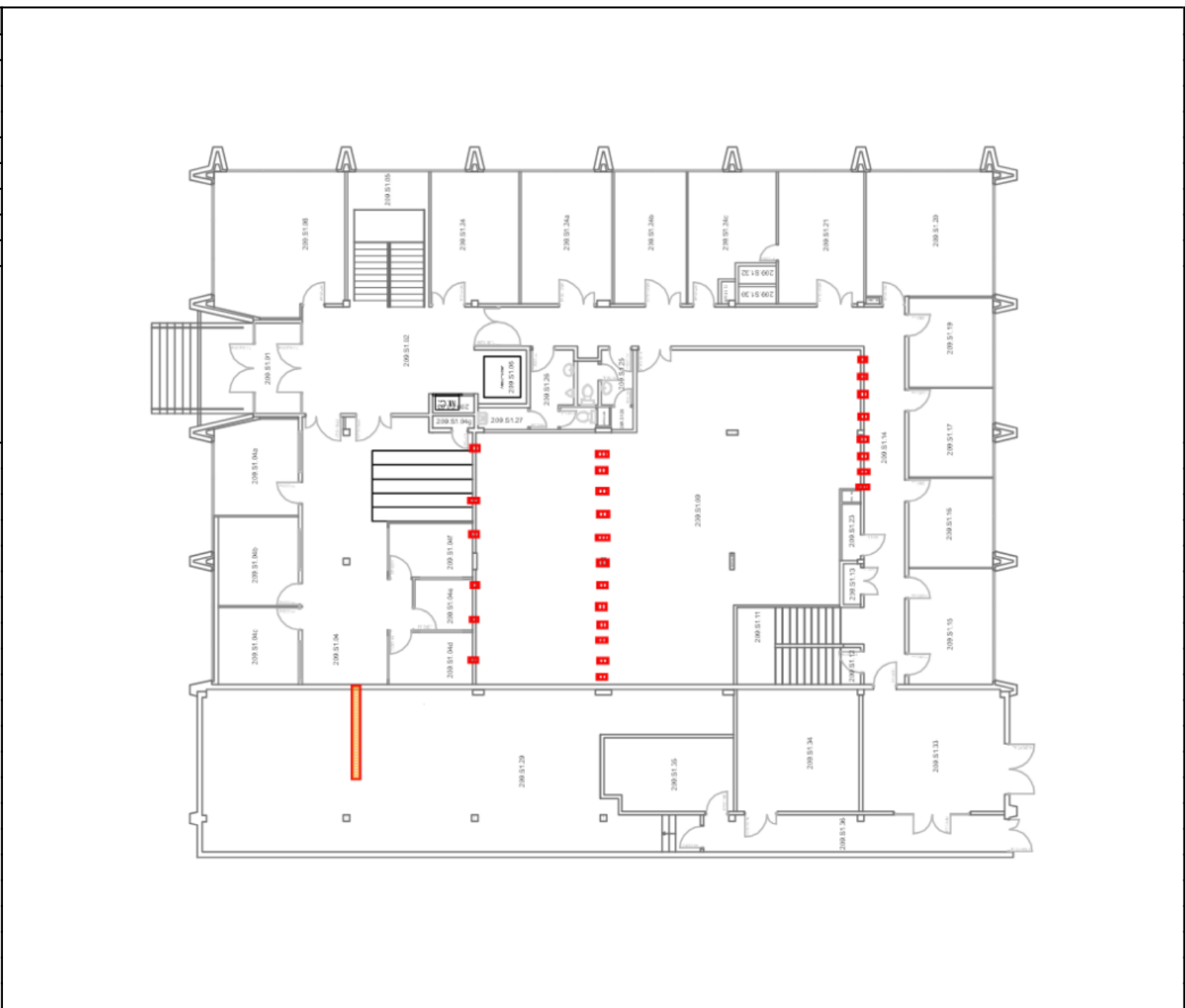
Planche	2 / 2
---------	-------

Indice	1
--------	---

Vue utilisée :

- Conduits (Liste B)
- Mastics

- Conduits (Liste B)
- Mastics



LEGENDE	● Prélèvement positif	● Prélèvement négatif	● Sondage	● Inaccessibilité	● Observation
----------------	--	--	---	---	---

LEGENDE  Prélèvement positif

● Prélèvement négatif

● Sondage

 Inaccessibilité

● Observation

7.7. Rapport d'analyse du laboratoire



7 Rue Charles Jourde
29200 BREST
Tel : 0230821209
www.itga.fr



Accréditation n° 1-6090

Portée disponible
sur www.cofrac.fr



L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole :

RAPPORT SYNTHÉTIQUE D'ANALYSE NUMÉRO IT3826-4689 EN DATE DU 15/10/2026

RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR PRELEVEMENT(S) DE MATERIAU(X)

*Ce rapport ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.
Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites et identifiées comme telles.*

Client : BUREAU VERITAS EXPLOITATION - BREST 26 Rue de l'Eau Blanche 29200 Brest	Réf. Commande ITGA : IT3826-4689 Réf. Commande Client : 1510/797476/Q-2428253/209
--	--

Prélèvement(s) : Reçu au laboratoire le : 12/10/2026

Préparation(s) : Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :
ou - Pour une analyse au Microscope Optique à Lumière Polarisée (MOLP) : Prélèvement et montage adapté sur lame de microscopie
- Pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
(A) - Traitement mécanique en milieu aqueux
(B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique(s) : - Microscopie Optique à Lumière Polarisée (parties pertinentes de la norme NF ISO 22262-1) : Morphologie et critères optiques

Analytique(s) : La détection de fibres d'amiante optiquement observables est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.
ou - Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique
La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat(s) :

Fraction analysée	Technique analytique (Méthode de préparation et date d'analyse)	Résultat / Variété d'amiante	Elements analytiques
Réf dossier client : 1510/797476/Q-2428253/209	Réf échantillon ITGA : IT382610-2381		
Réf échantillon client : ITM-OONOG-3389185 - Conduit fibre-ciment	Description ITGA : Peinture en faible quantité / Matériau gris avec fibres visibles		
1 ▶ Peinture en faible quantité non séparable + Matériau gris avec fibres visibles (1)	META (A) le 13/10/2026 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 1	Présence de fibres d'amiante / Chrysotile	Analyste : NKK (3)
Réf dossier client : 1510/797476/Q-2428253/209	Réf échantillon ITGA : IT382610-2382		
Réf échantillon client : ITM-NKFWO-3389184 - Colle calorifuge	Description ITGA : Matériau bitumineux noir / Polystyrène expansé (billes)		
1 ▶ Matériau bitumineux noir	META (B) le 14/10/2026 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 1	Amiante non détecté (2) / -	Analyste : LAO
Polystyrène expansé (billes)	---	Non analysé	

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.

Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

RAPPORT SYNTHÉTIQUE D'ANALYSE NUMÉRO IT3826-4689 EN DATE DU 15/10/2026
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR PRELEVEMENT(S) DE MATERIAU(X)

Fraction analysée	Technique analytique (Méthode de préparation et date d'analyse)	Résultat / Variété d'amiante	Elements analytiques
Réf dossier client : 1510/797476/Q-2428253/209		Réf échantillon ITGA : IT382610-2383	
Réf échantillon client : ITM-QLKDG-3389192 - Mastic ventilation		Description ITGA : Matériau souple marron avec poussières	
1 ▶ Matériau souple marron avec poussières	META (B) le 15/10/2026 Nombre de préparations : 2 Nombre de supports d'analyse : 2	Présence de fibres d'amiante / Chrysotile	Analyste : LAO
Réf dossier client : 1510/797476/Q-2428253/209		Réf échantillon ITGA : IT382610-2384	
Réf échantillon client : ITM-LLVIM-3389183 - Colle calorifuge		Description ITGA : Matériau bitumineux noir	
1 ▶ Matériau bitumineux noir	META (B) le 14/10/2026 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 1	Amiante non détecté (2) / -	Analyste : LAO

(1) La prise d'essai ne permet pas la dissociation des couches car il existe un risque de contamination entre les couches (couches en vrac ou couches fines).

(2) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.

(3) Pour les couches non-séparables et identifiées comme telles, la limite de détection est garantie sur la prise d'essai. La limite de détection est garantie sur chaque couche si la prise d'essai contient au plus 2 couches en quantité suffisante pour analyse.

1. accréditation n° 1-6090

Validé par : Eline GARNIER Cheffe d'équipe